



Strasbourg, le 8 mars 2021

**COMITE EUROPEEN SUR LA DEMOCRATIE ET LA GOUVERNANCE
(CDDG)**

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DEMOCRATIE ET LA TECHNOLOGIE
(GT-DT)**

RAPPORT DE REUNION

REUNION PAR VISIOCONFERENCE

8 février 2021

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le Président, M. Almir Šahović (Bosnie-Herzégovine), souhaite la bienvenue aux membres du groupe de travail. La liste des participants figure à l'Annexe I. L'ordre du jour est adopté tel qu'il figure à l'Annexe II.

2. Informations sur les activités et développements récents

Le Secrétariat informe le groupe de travail de l'adoption de lignes directrices sur la reconnaissance faciale. En ce qui concerne le Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI), le Secrétariat fait remarquer qu'en plus de contribuer à ses travaux en cours, le CDDG pourrait être appelé à le compléter par des lignes directrices ou une recommandation dans ses domaines de compétence.

M. Peter Andre, Rapporteur du CDDG sur la démocratie et la technologie, informe le groupe sur les activités récentes du CAHAI. L'étude de faisabilité du CAHAI a été adoptée par le CAHAI en décembre 2020. Elle sera discutée en mai lors de la réunion du Comité des Ministres.

Le CAHAI a mis en place trois groupes de travail. Le groupe de développement politique (PDG) a contribué à la rédaction de l'étude de faisabilité et est maintenant chargé de développer des parties spécifiques. Deux sous-groupes ont été mis en place, l'un sur les analyses d'impact et l'autre sur l'IA dans le secteur public. Ce dernier groupe se penchera notamment sur les marchés publics, le renforcement des capacités des fonctionnaires, les politiques de contrôle et les questions de transparence. Le groupe sur le cadre juridique se réunira plus tard dans la semaine. Le rapporteur indique que le CDDG pourrait être invité à apporter sa contribution dans un délai très court.

Le rapporteur informe le groupe de travail d'un événement de haut niveau sur « l'AI et la réglementation », qui a été organisé sous la présidence allemande du Comité des Ministres en janvier 2021. Les conclusions de cet événement sont disponibles sur le site web et l'espace web partagé. Entre autres, les conclusions ont reconnu que les exigences spécifiques en matière d'intelligence artificielle pour assurer la transparence, la qualité des données de formation, l'autonomie humaine, des options de plainte et des recours suffisants, ainsi que la garantie de mécanismes d'application efficaces, étaient de la plus haute importance lors de l'élaboration des éléments d'un futur cadre juridique pour l'intelligence artificielle.

3. Etude sur l'impact de la transformation numérique sur la démocratie et la bonne gouvernance (tâche i.)

Le Secrétariat présente les modifications apportées au projet d'étude sur la base des commentaires formulés lors de la réunion plénière du CDDG, des études de cas fournies par les Etats membres et des études de cas ajoutées par le Secrétariat sur la base de recherches documentaires ou tirées du Manuel sur la démocratie électronique. Les technologies et les politiques numériques sont en constante évolution. Afin d'éviter que les informations présentées dans l'étude ne soient rapidement dépassées, le chapitre sur les développements internationaux a été présenté sous la forme d'un addendum. Grâce à ce changement, il n'a pas été nécessaire de modifier la structure de l'étude.

Dans l'ensemble, l'étude examine l'impact de la transformation numérique sur la démocratie et la bonne gouvernance en décrivant les effets positifs et négatifs ; en mettant en évidence les avantages potentiels et les facteurs favorables de la transformation numérique ; en indiquant les risques potentiels et les facteurs d'atténuation possibles.

En ce qui concerne la partie introductive, le sous-chapitre sur les définitions pourrait être élargi, si nécessaire.

En ce qui concerne le chapitre sur l'impact sur la démocratie, il comprend maintenant une liste des différentes formes de démocratie (représentative, participative, délibérative, aléatoire, etc.), car les technologies numériques ont eu un impact différent sur elles. Le Secrétariat indique également quelles études de cas ajoutées sont tirées du Manuel sur la démocratie électronique.

En ce qui concerne le chapitre sur l'impact sur la bonne gouvernance, l'accent a été mis sur l'utilisation des technologies numériques, y compris la prise de décision automatisée, dans l'administration publique. Le chapitre s'est largement inspiré d'un document d'expert de Mme Mergel et a également inclus le discours complet de M. Markus Richter, Secrétaire d'Etat et Commissaire fédéral aux technologies de l'information, Ministère fédéral de l'intérieur, de la construction et des collectivités, Allemagne, prononcé lors de la 12e session plénière du CDDG. M. Richter a décrit l'approche de l'Allemagne en matière de transformation numérique dans le secteur public et a souligné la combinaison de mesures allant des laboratoires, à la forte participation des citoyens et aux tandems entre l'Etat fédéral et l'Etat central. En outre, le chapitre comprend une section détaillée sur l'utilisation de l'IA et la prise de décision automatisée dans le secteur public, mettant en évidence les questions de discrimination, de responsabilité et de transparence, pour n'en citer que quelques-unes.

Lors de la discussion, les membres se félicitent du fait que l'étude adopte une vision large de la démocratie et aborde les nouvelles tendances de la démocratie (en particulier la délibération). Les membres saluent également le fait que les études de cas ajoutées par le Secrétariat incluent la perspective des jeunes et de la participation des jeunes. Les membres soulignent que la technologie offre des moyens de renforcer la participation et que les méthodes de délibération ne doivent pas être comprises en opposition aux méthodes représentatives, mais plutôt comme des mesures complémentaires visant à renforcer la confiance.

Les membres soulignent que, si elle est réalisée de manière judicieuse, la transformation numérique peut améliorer la prestation de services et l'élaboration des politiques, par exemple en offrant une formation appropriée ; les outils numériques peuvent promouvoir l'égalité et la participation des groupes marginalisés.

Il est suggéré d'élargir le concept de ville intelligente, d'ajouter les régions intelligentes pour mettre en évidence les différents impacts de la transformation numérique sur les zones urbaines et rurales, et de montrer comment les technologies pourraient être utilisées pour favoriser la coopération entre les différents niveaux de gouvernance. En outre, le concept de confiance doit être mis en évidence tout au long de l'étude.

Le groupe de travail convient qu'un résumé exécutif devrait être ajouté et que les conclusions devraient être développées. Les 12 Principes de bonne gouvernance démocratique devraient être placés au début des conclusions. Dans l'ensemble, la conclusion devrait également présenter des déclarations politiques, ajouter des actions possibles pour le mandat du CDDG pour son prochain exercice biennal et suggérer des activités possibles pour le Centre d'expertise pour la bonne gouvernance autour de la réforme de l'administration publique, la coopération technique et l'échange de bonnes pratiques.

Avec ces changements, le groupe de travail approuve l'étude en substance. A la demande du groupe de travail, le rapporteur sur la démocratie et la technologie accepte de revoir le projet d'étude avant sa soumission finale au CDDG, en vue d'ajouter un résumé exécutif, de développer davantage les conclusions, de prendre en compte les développements les plus récents et d'assurer la cohérence avec les travaux en cours du Conseil de l'Europe, à savoir les travaux menés au sein du CAHAI. Le groupe de travail prend note de l'offre de la délégation du Royaume-Uni de soutenir le rapporteur dans la rédaction finale.

Les membres du groupe de travail sont invités à fournir, dans un délai d'une semaine, des études de cas supplémentaires à inclure dans l'étude, afin de refléter une plus grande diversité géographique.

4. Elaboration de normes sur les nouvelles technologies et les différentes étapes du processus électoral (y compris l'inscription des électeurs, la transmission et la tabulation des résultats, etc.) sous la forme d'une recommandation ou de lignes directrices du Comité des ministres (tâche ii.)

Le Secrétariat rappelle au groupe de travail sa décision d'élaborer des lignes directrices du Comité des Ministres plutôt qu'une recommandation. A cette fin, un questionnaire sur l'utilisation des technologies numériques a été élaboré avec l'aide de l'experte-consultante, Mme Ardita Maurer. Ce questionnaire a été envoyé aux membres du CDDG. Un recueil des réponses a été distribué aux membres du groupe de travail.

Le groupe de travail accueille deux nouveaux experts pour soutenir le travail sur la tâche ii) : M. Robert Krimmer, Président de l'ERA, professeur titulaire de gouvernance électronique, Institut Skytte, Université de Tartu, Estonie et Mme Melanie Volkamer, Institut de technologie de Karlsruhe, Allemagne. Les deux experts se présentent brièvement et soulignent qu'ils connaissent tous deux le Conseil de l'Europe puisqu'ils ont participé à la rédaction de la Recommandation CM/Rec(2017)5 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les normes relatives au vote électronique.

Mme Ardita Driza Maurer présente une analyse des réponses au questionnaire. Le recueil contient une multitude d'informations. Il montre que la plupart des pays ont numérisé au moins certaines parties de leurs processus électoraux, bien que seuls quelques pays aient mis en œuvre le vote électronique ou le comptage électronique. L'impact de la pandémie de Covid sur les élections est mentionné par les pays qui ont planifié, organisé ou dû reporter des élections au cours de l'année dernière. La nécessité d'améliorer les compétences numériques et la culture numérique, en particulier pour ceux qui participent à la gestion des élections, est un thème récurrent.

Au cours de la discussion, les membres saluent l'adoption d'une approche inclusive et multidisciplinaire. Les membres soulignent que les lignes directrices devraient être neutres sur le plan technologique et se concentrer sur les principes. En ce qui concerne les principes, il est suggéré de mettre l'accent sur l'accessibilité/la convivialité, la sécurité et la protection des données. En outre, les lignes directrices devraient aborder les questions de gestion des risques et des incidences, ainsi que le renforcement des capacités des fonctionnaires. Parmi les autres questions à prendre en compte, on peut citer le gouvernement à plusieurs niveaux, le rôle et les responsabilités des entreprises privées et la tension entre l'événement ponctuel (élection) et l'administration chargée de la gestion des élections qui travaille en permanence.

Le groupe de travail convient qu'en ce qui concerne la tâche ii), le Secrétariat travaillerait en étroite collaboration avec les experts afin de développer une structure squelette pour les lignes directrices à présenter au Bureau. Les [lignes directrices](#) sur la mise en œuvre des dispositions de la recommandation (2017)5 sur les normes pour le vote électronique pourraient servir d'inspiration à cette structure.

5. Questions diverses

Le nouveau Secrétaire du Comité de gouvernance du Congrès fournit des informations sur les rapports à venir. « Les plates-formes de partage de maisons : défis et opportunités pour les municipalités », accompagné d'un projet de résolution et d'un projet de recommandation, sera discuté lors de la prochaine réunion de la commission de la gouvernance. Le rapport « Tenue d'un référendum au niveau local », accompagné de projets de résolution et de recommandation, était à l'ordre du jour pour approbation lors de la prochaine réunion de la Commission de suivi. En outre, le rapport « Assurer le respect de la charte européenne de l'autonomie locale en situation de crise majeure » est également prévu pour adoption. Il examine les nouveaux défis imposés par la pandémie et souligne la nécessité de renforcer la gouvernance à plusieurs niveaux. Enfin, le rapport sur les villes intelligentes sera désormais étendu aux régions intelligentes et sera publié dans le courant de l'année. Il aborde notamment les défis et les risques liés à la fracture numérique et à l'utilisation abusive des données numériques, et il souligne également les bonnes pratiques.

Une fois disponible, le Secrétariat téléchargera tous les documents pertinents du Conseil de l'Europe sur l'espace web partagé.

6. Date et lieu de la prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 1er juin 2021, très probablement en ligne.

ANNEXE I**LISTE DES PARTICIPANTS****CHAIR / PRESIDENT**

Ambassador Almir ŠAHOVIĆ, Assistant Minister for Multilateral Affairs, Ministry of Foreign Affairs of Bosnia and Herzegovina, Sarajevo

AUSTRIA / AUTRICHE

Mr Gregor WENDA, Deputy Head of Electoral Affairs Department, Directorate General of Legal Affairs, Federal Ministry of the Interior, Vienna

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE

Mr Zdeněk HRACH, E-Government Department, Ministry of Interior, Praha

FINLAND / FINLANDE

Mr Markku MÖLLÄRI, Ministerial adviser, Department for Local Affairs and Regional Administration, Ministry of Finance, Helsinki

GREECE / GRECE

Ms Vasiliki MASOURA, Expert, Directorate of Organisation and Functioning of Local Government

Mr Nikolaos DIKAROS, Head of the Department of Design and Development of Information Systems, Directorate of E-Government

Ms Elli STILIANIDI, Expert, Independent Department of International and European Relations

ITALY / ITALIE

Mr Francesco GIUSTINO, Presidenza del Consiglio dei Ministri, Ufficio Attività Internazionali, Roma

POLAND / POLOGNE

Ms Justyna PRZYWOJSKA, Expert for methodology of public services research, National Institute of Local Government

Mr Michal WOJDALA, National Institute of Local Government

SWITZERLAND / SUISSE

Mr Bertrand BISE, Chef suppléant de l'unité Projets législatifs I, Département fédéral de justice et police DFJP, Office fédéral de la justice OFJ, Domaine de direction Droit public, Berne

Mr Oliver SPYCHER, Chancellerie Fédérale

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Paul ROWSELL, Head of Governance Reform and Democracy Unit, Ministry of Housing, Communities and Local Government, London

Ms Siobhan SMYTH, Senior Policy Adviser, Governance Reform and Democracy Unit, Ministry of Housing, Communities and Local Government, London

Ms Gurpal CHEEMA, Policy Adviser, Governance Reform and Democracy Unit, Ministry of Housing, Communities and Local Government, London

Mr Daniel SCHLAPPA, Head of Policy Team, Defending Democracy, Elections Division, Cabinet Office, London

Ms Cara BRANDER, Policy Adviser, Security and Preparedness, Elections Division, Cabinet Office, London

PARTICIPANTS / PARTICIPANTS**CONFERENCE OF INGOS OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONFERENCE DES OING DU CONSEIL DE L'EUROPE**

M. Didier SCHRETTTER, Representative of the INGOs at CDMSI and CAHAI

CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONGRES DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mr Roman CHLAPAK, Governance Committee / Commission de la Gouvernance

RAPPORTEUR ON DEMOCRACY AND TECHNOLOGY / RAPPORTEUR SUR LA DÉMOCRATIE ET LA TECHNOLOGIE

Mr Peter ANDRE, Senior Expert for Legal Affairs, Ministry of Interior, Wien, Austria

EXPERT-CONSULTANTS / CONSULTANT-EXPERTS

Ms Ardita DRIZA MAURER, Juriste, LL.M., Consultante indépendante, Droits politiques et nouvelles technologies de vote, Suisse

Mr Robert KRIMMER, ERA-Chair Full Professorship of e-Governance, Skytte Institute, University of Tartu, Estonia

Ms Melanie VOLKAMER, Karlsruhe Institute of Technology, Germany

SECRETARIAT

Ms Sonia SIRTORI, Head of the Democratic Governance Division / Cheffe de la Division de la gouvernance démocratique – Secretary of the CDDG / Secrétaire du CDDG - Directorate of Human Dignity, Equality and Governance / Direction de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance, Directorate General of Democracy / Direction générale de la démocratie

Ms Judith ORLAND, Democratic Governance Division / Division de la gouvernance démocratique – Directorate of Human Dignity, Equality and Governance / Direction de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance, Directorate General of Democracy / Direction générale de la démocratie

Mr Markus ADELSBACH, Head of the Election and Civil Society Division / Chef de la Division des élections et de la société civile / Directorate of Human Dignity, Equality and Governance / Direction de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance, Directorate General of Democracy / Direction générale de la démocratie

Ms Isabelle ETTER - Assistant / Assistante

Interpreters / Interprètes

Ms Corinne McGEORGE
Ms Isabelle MARCHINI

ANNEXE II
ORDRE DU JOUR

10h30-13h00

- 1. Ouverture de la réunion**
- 2. Adoption de l'ordre du jour** [GT-DT(2021)OJ1]
- 3. Développements récents**
 - Mise à jour par le Secrétariat
 - Mise à jour par le Rapporteur sur la démocratie et la technologie
 - CAHAI : Etude de faisabilité
- 4. Etude sur l'impact de la transformation numérique sur la démocratie et la bonne gouvernance (tâche i.)**
 - Mise à jour par le Secrétariat
 - Tour de table des membres du groupe de travail
 - Finalisation du projet d'étude en vue de sa soumission au CDDG lors de sa 13^e réunion pour approbation

[GT-DT(2021)1+Addendum]

Autre document de référence : Manuel de la démocratie électronique

14h30-17h00

- 5. Elaborer des normes sur les nouvelles technologies et les différentes étapes du processus électoral (y compris l'inscription des électeurs, la transmission et la tabulation des résultats, etc.) (tâche ii.)**
 - Mise à jour par le Secrétariat
 - Présentation du recueil des réponses au questionnaire et discussion d'une structure provisoire pour les lignes directrices du Comité des Ministres [GT-DT(2021)2]
 - Tour de table des membres du groupe de travail
 - Discussion avec la participation d'expert-e-s :
 - Mme Ardita Driza Maurer, Université de Zurich, Zentrum für Demokratie Aarau, Gimel, Suisse
 - M. Robert Krimmer, Président d'ERA, Professeur titulaire de gouvernance électronique, Skytte Institute, Université de Tartu, Estonie
 - Mme Melanie Volkamer, Institut de technologie de Karlsruhe, Allemagne

Autres documents de référence :

- > *Recommandation CM/Rec(2017)5 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les normes relatives au vote électronique*
- > *Lignes directrices pour la mise en œuvre des dispositions de la Recommandation CM/Rec(2017)5 sur les normes relatives au vote électronique*
- > *Questionnaire sur l'expérience des Etats membres dans le domaine du vote électronique et de la Recommandation CM/Rec(2017)5 sur les normes relatives au vote électronique* [CDDG(2019)2]

6. Questions diverses

7. Date et lieu de la prochaine réunion

1er juin 2021 (modalités à confirmer)